

## Les cartes de stationnement

Le règlement de stationnement de la Ville de Gembloux prévoit des cartes de stationnement pour certains groupes-cibles :

| Type                           | Coût           | Conditions   |
|--------------------------------|----------------|--|
| Carte Riverain<br>Zone payante | 25 €<br>par an | <ul style="list-style-type: none"><li>- Habitants domicilié(e)s dans la zone payante de stationnement de la ville.</li><li>- Validité : 12 mois année civile.</li><li>- Permet de stationner sans limite de temps dans la zone payante où on est domicilié.</li><li>- Habitants de la zone 'Grand'Rue' peuvent stationner sans limite de temps dans la zone 'Centre Ville', dans la zone 'Grand'Rue' entre 17h et 9h du lundi au samedi, tous les dimanches et jours fériés, et dans la zone bleue sauf Parking Communal et Parking Académie de Musique.</li></ul> |
| Carte Riverain<br>Zone bleue   | Gratuit        | <ul style="list-style-type: none"><li>- Habitants domicilié(e)s dans une zone bleue de stationnement de la ville.</li><li>- Validité : 12 mois année civile.</li><li>- Permet de stationner sans limite de temps dans la zone bleue où on est domicilié(e).</li></ul>  |
| Carte Médicale                 | 50 €<br>par an | <ul style="list-style-type: none"><li>- Pour les médecins généralistes, kinésithérapeutes, logopèdes, infirmiers(ères) à domicile...</li><li>- Permet de stationner dans toutes les zones payantes et zones bleues, sans limite de temps, dans le cadre de l'exercice de leur profession.</li><li>- Une carte par personne.</li></ul>  |

### Voitures partagées

Les voitures partagées sont pourvues d'une carte riverain (virtuelle) qui leur permet de stationner, sans limite de temps, en zone bleue et dans les zones payantes.

### Documents requis

Vous devez joindre les documents suivants à votre demande d'une carte de stationnement :

- votre carte d'identité
- le certificat d'immatriculation des véhicule(s) concernés
- voiture de leasing ou de société : une déclaration de l'employeur attestant que vous disposez de la voiture en permanence
- lors de la demande d'une carte (para-)médicale: votre numéro d'inscription INAMI.

### Demandes

Faites votre demande pour une carte de stationnement sur [www.cityparking.be](http://www.cityparking.be) ou à l'Hôtel de Ville.

## La redevance forfaitaire

Vous choisissez automatiquement le tarif d'une journée entière (Tarif 1), de 18 € par journée dans un des cas suivants:

- zone payante:
  - Vous n'avez pas de ticket horodateur valable, apposé correctement derrière le pare-brise.
  - Il n'y a pas de carte de stationnement (virtuelle) valable.
- zone bleue:
  - Vous n'avez pas de disque bleu, valable et correctement réglé, apposé derrière le pare-brise
  - Il n'y a pas de carte de stationnement (virtuelle) valable

Vous devez régler cette redevance dans les 10 jours par virement bancaire ou sur le site [www.cityparking.be](http://www.cityparking.be)

### Plus d'informations:

 **Cityparking Gembloux**  
Customer Service  
Belgicastraat 3B6  
B-1930 Zaventem

 [www.cityparking.be](http://www.cityparking.be)  
[info@cityparking.be](mailto:info@cityparking.be)

 **CityParking**

Editeur responsable:  
Cityparking NV, Belgicastraat 3 bus 6, B-1930 Zaventem



**Le stationnement  
à Gembloux**

**CityParking**

**2 x 30 min  
gratuites  
par jour  
en semaine**

**2 x 1 heure  
gratuite  
chaque  
samedi**



**P** 25 pl. Parking centre ville gratuit. Sans limite de durée de stationnement.

**P** 50 pl. max. 4h. Parking centre ville zone bleue: Durée de stationnement limitée: Parking Clos de l'Orneau: max. 2h. Parking Parc d'Epinal: max. 30 mins. Parking Académie Victor De Becker: max. 3h. (Disque bleu européen obligatoire).

## Le plan de stationnement

La Ville de Gembloux propose de près de 400 places gratuites (parkings gratuits ou en zone bleue) et de larges zones non-réglées. Là où la demande de stationnement est la plus importante et la rotation souhaitable, le stationnement est réglementé. On distingue 4 zones particulières. Selon la zone ou la place de stationnement, des limitations de la durée de stationnement autorisé sont imposées ou des restrictions de stationnement sont imposées à certains groupes cibles.

### Zones payantes

- Paiement à l'horodateur obligatoire du lundi au samedi (inc.) de 9h à 17h. Toute demande à l'horodateur implique l'introduction de la plaque d'immatriculation du véhicule.
  - Obligation de mettre le ticket lisiblement derrière le pare-brise
- Tarifs**
- Tarif de base: €0,10 par 6 min.
  - Par demi-journée, et par zone de stationnement, un usager a droit à 30 min de stationnement gratuit de lundi à vendredi et de 60 min. le samedi, lors d'une première demande à l'horodateur. Soit l'usager prend un ticket gratuit, soit la durée gratuite est rajouté à la durée payante.
  - Tarif maxi.: €2,00 pour 150 min. (1 ticket par zone, par jour). Tout ticket de 150 min. pris entre 12h et 13h30 voit sa durée de stationnement prolongée de 30min.

### Restrictions:

- Zone rouge 'Grand'Rue':** Cartes riverains de la zone 'Grand'Rue' ne sont pas valables dans la zone 'Grand'Rue' du lundi au samedi de 9h. à 17h., ni dans la zone 'Gare'
- Zone orange 'Gare':** Cartes riverains de la zone 'Gare' ne sont pas valables dans la zone 'Grand'Rue' et dans la zone 'Centre'.
- Zone verte 'Centre':** Cartes riverains de la zone 'Centre' ne sont pas valables dans la zone 'Gare', ni dans la zone 'Grand'Rue' du lundi au samedi de 9h. à 17h.

### Zones bleues

- Obligation de mettre lisiblement le disque bleu européen dès le stationnement dans une zone bleue du lundi au vendredi (inc.) de 9h. à 17h., sauf Parking Académie Victor De Becker et le parking Communal ou le disque bleu est obligatoire du lundi au samedi de 9h. à 17h., excepté dimanche et jours fériés.
- Durée de stationnement gratuit pendant deux heures, sauf s'il y a une autre indication de durée sur la signalisation de stationnement.

### Mobilité réduite?

**P** Des personnes handicapées sont autorisées de stationner dans les zones payantes et bleues, gratuitement et sans limite de durée, à condition que la carte PMR soit lisiblement apposé derrière le pare-brise.